



Club Alpin Français de PAU
Cité des Pyrénées
29, bis rue Berlioz
64000 PAU

Réunion du Comité Directeur du Club Alpin de Pau

du 03 avril 2019 à 19 h.

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi trois avril à dix-neuf heures, les membres du comité directeur se sont réunis à Pau sur convocation du président.

20 présents, 2 excusées, 1 invité (cf liste jointe)

L'ordre du jour :

- 1) Liste des cadres (Rémy Giersch) - vote
et encadrement des mineurs (Michel T) (info, sans vote)
- 2) PSC1 et encadrement (Michel Nogaro) - vote
- 3) Participation du club pour l'équipe espoirs (Michel Thomas)
- 4) Date à fixer pour la fête du club (29 et 30 septembre)
- 5) Point sur les achats de matériel (Michel Nogaro)

1) Liste des cadres et encadrement des mineurs :

Le travail sur la liste des cadres a débuté, explique Michel Thomas en introduction, avec le constat d'un non-respect des règles fédérales et d'un certain nombre d'anomalies entre la liste de l'extranet et celle propre au club.

Pour l'encadrement des mineurs, le respect des règles fédérales est impératif et ne souffre aucune exception : les cadres doivent être titulaires d'un brevet et être à jour du recyclage. L'autorisation parentale est en outre obligatoire.

Michel précise qu'à force de persévérance, - plusieurs communications téléphoniques avec la fédération ont été nécessaires, les anomalies sur l'extranet ont pu être en grande partie résolues.

Il passe ensuite la parole à Rémy Giersch pour lui permettre d'exposer son travail. Rémy explique avoir depuis un mois et demi rencontré tous les responsables d'activité, à l'exception d'André Vignot qui a démissionné et de Glen Buron qui vient seulement de renouveler sa licence.

A l'issue de ces rencontres, il a pu établir une liste exhaustive des cadres, établir un relevé des anomalies entre la liste extranet et celle tenue par Ghislaine de Rincquesen, identifier les différents besoins en matière de formation, notamment pour l'extranet. A ce sujet, Michel Thomas propose d'assurer lui-même la formation sur l'extranet plutôt que de passer par une formation fédérale sur une journée. Christine Floras se voit confier le soin d'établir la liste des cadres intéressés.

Rémy présente un tableau sur lequel il a relevé les cadres en anomalie en distinguant ceux pour lesquels une rectification a pu être faite et ceux pour lesquels elle n'a pas pu l'être.

Diverses causes expliquent ces anomalies :

L'extranet distingue formation validée et brevet et la fédération est devenue beaucoup plus stricte à ce sujet. Une formation validée ne devient brevet que lorsque tous les prérequis sont acquis.

Par ailleurs, la formation est attestée par deux signatures, celle de l'organisateur administratif et celle de l'instructeur ; s'il en manque une, la formation n'est pas validée par la fédération.

Il apparaît donc important pour le club de recourir à la même terminologie que celle de l'extranet et de mettre au point une procédure qui limite les risques d'erreur ou d'oubli, en instaurant un suivi régulier des formations : enregistrement des demandes signées par le président du club, scanne des attestations qui ont été délivrées à l'issue des formations et envoi groupé à la fédération, puis vérification régulière de l'extranet afin de pouvoir réagir très vite.

Le recyclage par ailleurs s'effectue tous les 6 ans, de date à date, avec une alerte donnée en début de cinquième année.

Pour les cadres qui interviennent dans plusieurs activités, la question se pose sur la hiérarchie des brevets et donc du recyclage (terrain montagne par rapport au terrain d'aventure par exemple).

Après avoir évoqué plusieurs situations particulières, il est décidé que des délais suffisants seront accordés pour ceux qui ne sont pas à jour.

Il est enfin précisé que seuls quatre responsables sont habilités à proposer des encadrants pour les mineurs : Michel Thomas, Rémy Giersch, Didier Rappin et Caroline Samson.

Liste des nouveaux encadrants à valider :

- en randonnée montagne : **Tom Favre** (brevet FFME)

Décision : à valider après entretien avec le responsable d'activité

- en raquettes à neige : **Philippe Blaise** et **Alain Picart** (tous deux déjà encadrants en randonnée et titulaires du NA2)

Décision : *validés mais ils devront suivre une formation encadrement raquette dans un délai de 2 ans*

- en marche nordique : **Sonia Geai** (encadrante en randonnée montagne)

Décision : *validée*

Marimar Boutin (inscrite à la formation pour le PSC1)

Décision : *à valider dès qu'elle aura le PSC1*

- En Terrain d'aventure et Alpinisme :

Francis Mieybegue : arrivé au CAF de PAU avec le brevet d'initiateur Terrain d'Aventure et Initiateur Alpinisme .

Décision : à valider après entretien avec le responsable d'activité

Est évoquée la situation de Jean-Marc Aubry validé lors du précédent Codir pour encadrer en randonnée montagne et en raquettes alors qu'il n'a pas le NA2 mais présente un parcours FFME quasi équivalent. Après explications, sa validation est confirmée mais Michel Thomas le recevra en entretien pour faire un point sur ses intentions en termes de formation et d'encadrement.

2) Prévention et secours civiques de niveau 1(PSC1) et encadrement :

Michel Nogaro explique que sur la liste des cadres actifs qu'il a pu établir à partir de l'agenda, 75 ont le PSC1, 25 sont en cours, 9 n'ont pas répondu.

A ce constat, s'ajoute également la question du recyclage. Que peut valoir un PSC1 obtenu 30 ans auparavant ?

Michel a retenu la proposition de l'Ufolep pour être la plus avantageuse financièrement : à raison d'un recyclage tous les 3 ans pour 30 personnes par an (en 3 groupes de 10 sur une demi-journée de 3 heures environ), le coût s'élèverait à 75 € par groupe, soit 7,5 euros par personne ou 225 € par an.

Le Codir est invité à voter sur deux questions : le PSC1 doit-il être obligatoire pour encadrer et le club prendra-t-il en charge le recyclage des cadres tous les 3 ans ?

Décision prise à l'unanimité :

- ***le PSC1 est désormais obligatoire pour encadrer à compter du prochain exercice***
- ***le club prend en charge le recyclage à effectuer par les cadres tous les trois ans.***

3) Fête du club :

La Commission Animation propose de fixer la fête du club sur le week-end du 28 et 29 septembre 2019. La date est acceptée par le Codir.

Après réflexion, l'idée qui avait été émise d'associer les deux clubs, CAF de PAU et CAF Vallée d'Ossau, dans une fête commune, n'est pas retenue. En revanche, le CAF Vallée d'Ossau y sera invité.

Ghislaine aimerait que soit également invité le club des VTTistes de TARBES, ce qui ne soulève aucune objection.

Virginie Leenknecht se charge en tant que responsable de la commission Animation de l'organisation de l'événement.

4) Participation du club pour l'équipe espoirs :

Michel Thomas propose de :

1. Verser 150 € au CR75-Nouvelle-Aquitaine pour respecter l'engagement pris par Michel DOURTHE pour cet exercice (inscription d'Ambroise TOULEMONDE)
2. Régulariser au plan administratif les situations de Jean-Baptiste SENNES et Tanguy MARTINA-PIC (fiche d'inscription et autorisation parentale) et verser 300 € au CR75-Nouvelle-Aquitaine pour cet exercice,
3. Laisser le CR75-Nouvelle-Aquitaine gérer la situation de CERBERA Pierre-Marie, nouvel adhérent totalement inconnu au club et ne rien verser,
4. Prendre en charge les frais engagés par Valentin FAITY à hauteur de 150 €,
5. Autoriser l'inscription à suivre ce cursus aux jeunes ayant suivi obligatoirement les parcours École d'Aventure ou à défaut École d'Escalade,
6. Pour les exercices à venir, revoir les conditions de participation des clubs au financement d'actions conduites par d'autres structures : comme pour les formations, ne rembourser les participants qu'en fin de cycle sous réserve qu'ils s'engagent à encadrer ou co-encadrer des sorties au sein du club. Les frais annuels resteraient à la charge des intéressés.

Quelques précisions sont apportées : l'équipe Espoirs n'est pas un groupe de compétition. Il prépare l'accès au Groupe Excellence qui peut conduire à une professionnalisation.

Sur le point 5, il s'agit de jeunes ayant une pratique avérée au sein d'un club alpin français, quel qu'il soit et ayant constitué un dossier dans les règles qui doit être impérativement visé par le président du club après avis des responsables des Écoles d'Escalade ou d'Aventure.

Le Comité Directeur entérine à l'unanimité les propositions 1, 2, 3 et 4.

Concernant les points 5 et 6, Michel THOMAS prendra contact directement avec le président du CR75-Nouvelle-Aquitaine.

Décision :

Pour l'exercice 2018/2019, le club versera au CR75-Nouvelle-Aquitaine au titre de sa participation aux frais d'inscription des jeunes du CAF de PAU à l'équipe Espoirs Occitanie, la somme totale de 450 euros pour Ambroise TOULEMONDE, Jean-Baptiste SENNES et Tanguy MARTINA-PIC dont les dossiers administratifs doivent être régularisés.

Le club prend en charge les frais engagés par Valentin FAITY pour son inscription à l'équipe Espoirs Occitanie à hauteur de 150 euros.

5) Point sur les achats de matériel :

Michel Nogaro présente les devis qu'il a fait établir par Alpy Rando, Altitude64 et Décathlon pour divers matériels d'alpinisme (cordes, baudriers, anneaux de sangle).

Il explique que la politique du club est de faire travailler les professionnels locaux et de répartir de manière équilibrée les achats entre eux.

Jean-Pierre Belaygue rappelle qu'il est préférable d'établir un roulement sur plusieurs années pour le renouvellement du matériel.

Michel Thomas propose d'attendre la désignation du responsable Alpinisme.
Proposition approuvée.

6) Questions diverses :

Virginie suggère au Codir quelques achats (carafes, verres) pour ne plus avoir à utiliser des bouteilles et des gobelets en plastique.

Décision : Pas d'objection du trésorier. Proposition approuvée.

Ghislaine sollicite une petite subvention pour la journée technique VTT (une dizaine de participants) à hauteur de 10 euros par personne.

Décision : Pas d'objection du trésorier. Proposition approuvée.

André Eygun Audap fait un point rapide sur les refuges :

Un plan a été arrêté pour Arrémoulit.

Le gardien qui venait d'être recruté pour le refuge de Gourette arrête fin avril pour des raisons de santé.

7) Sur les démissions d'André Vignot et d'Angélique Masson :

A la demande de Michel Dourthe et de Virginie, Michel Thomas fait un point sur les démissions d'André Vignot et d'Angélique Masson.

Un responsable Alpinisme devrait être désigné dans les prochains jours.

Pour la commission informatique, Guillaume Chanchus accepte, pour cette année tout au moins, d'en être responsable.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.

La secrétaire générale,

Le Président,

Christine Floras

Michel Thomas